
[Imprimer](#)

FIM, un nouveau fonds d'intervention pour développer les activités maritimes

Image



Pour accompagner le développement durable d'activités maritimes, la Région Normandie lance le Fonds d'intervention maritime (FIM). Il a vocation à soutenir les projets portés par des entreprises et groupement d'entreprises, collectivités territoriales, établissement public, etc.). Il doit faciliter la mise en œuvre de projets de développement de façade (DSF) et de bassins (DSBM), dont les plans d'aménagement doivent être équilibrés et cohérents de l'ensemble du littoral.

Doté d'une enveloppe de 15 millions d'euros en crédits de paiement et de 17,5 millions d'euros pour 2022, le FIM finance les projets sur trois axes de développement prioritaires :

- o l'aménagement du littoral en faveur des activités maritimes
- o le développement de l'économie bleue et la planification
- o la formation aux métiers de la mer

Comment candidater au FIM ?

La date limite de candidature pour la première vague d'appel à projets est fixée au **28 février 2022**. Deux autres vagues sont prévues pour l'année.

Télécharger le dossier de candidature sur ce lien : [Clic](#)

Télécharger les annexes : [Clic](#)

Vous avez des questions ? Écrivez directement à l'adresse suivante : fim@mer.gouv.fr

NOS PARTENAIRES

